

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030108 – AMR 23/016/2003

Action complémentaire sur l'AU 221/01 (AMR 23/085/01 du 5 septembre 2001) et suivantes (AMR 23/111/01 du 2 novembre 2001, AMR 23/027/02 du 25 février 2002 et AMR 23/103/02 du 10 septembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE Défenseurs des droits humains :

Miguel Cifuentes (h), dirigeant de l'*Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra), dans le département de Santander, région du Magdalena Medio

Pablo Javier Arenales (h)

José Guillermo Larios (h)

Diana Marcela Gallego (f) et ses proches

Diana Garcia (f)

les autres membres de la *Corporación para la Defensa y Promoción de los Derechos Humanos* (REINICIAR, Corporation pour la défense et la promotion des droits humains)

Francisco Campo (h)

les autres membres de l'organisation non gouvernementale *Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS, Comité régional de défense des droits humains) à Barrancabermeja, dans le département de Santander

Nouveau nom :

Andrés Gil (h), membre de l'ACVC

Londres, le 17 février 2003

Ces dernières semaines, dans le département de Santander, de nombreux militants en faveur des droits humains, notamment Miguel Cifuentes et Andrés Gil, membres de l'*Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra), auraient été menacés de mort par des paramilitaires qui bénéficient du soutien de l'armée colombienne. Amnesty International ne dispose pas de nouvelles informations concernant les autres personnes dont les noms figurent ci-dessus, mais ses inquiétudes se sont accrues quant à la sécurité des défenseurs des droits humains présents dans la région.

Selon les informations recueillies, au cours d'une réunion tenue par des paramilitaires dans la ville de Yondó, département d'Antioquia, l'un des chefs paramilitaires a déclaré : " *Nous ne tolérerons plus que des guérilleros de l'Association des paysans, sous couvert de défense des droits humains, cherchent à promouvoir la guérilla. Je pense tout particulièrement à l'idéologue Andrés Gil, ainsi qu'à Miguel Cifuentes, agronome qui soutient la guérilla.* "

Lors d'une autre réunion de paramilitaires, organisée dans la ville de Barrancabermeja (département de Santander), un paramilitaire aurait affirmé : " *Barrancabermeja n'est pas encore débarrassée des guérilleros, qui restent infiltrés au sein des syndicats et des organisations non gouvernementales. Si l'on veut s'assurer que la guérilla ne reprendra pas à Barrancabermeja, il faut les éliminer.* "

Ces menaces ont été signalées après que le *Bloque Central Bolívar* (Bloc central Bolívar) des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) – organisation paramilitaire – eut, semble-t-il, ordonné à des chefs paramilitaires de Yondó et de Barrancabermeja de tuer des personnes qui travaillent au sein d'organisations non gouvernementales ou qui sont impliquées dans des organisations populaires de défense des droits sociaux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de l'*Asociación Campesina del Valle del Río Cimitarra* (ACVC, Association des paysans de la vallée du Cimitarra), ainsi que par celle de toutes les personnes qui travaillent ou qui militent pour la cause des droits humains et de tous les syndicalistes et membres d'organisations populaires présents dans le département de Santander, étant donné les menaces qui auraient été proférées contre eux par des paramilitaires ;

- appelez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par les personnes menacées pour garantir leur sécurité ;
- demandez instamment que des enquêtes exhaustives et impartiales soient menées sur ces menaces, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités à ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja et dans ses environs, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à déférer à la justice les membres des forces de sécurité soupçonnés de soutenir ces groupes ou de collaborer avec eux ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que les *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) maintiennent des effectifs nombreux à Barrancabermeja malgré la forte présence de l'armée dans cette ville, et demandez instamment que soient prises des mesures efficaces pour combattre et démanteler ces groupes paramilitaires, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies et aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement colombien.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
 Presidente de la República de Colombia
 Palacio de Nariño
 Carrera 8 No. 7-26
 Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Fernando Londoño Hoyos
 Ministro del Interior y de Justicia
 Ministerio del Interior
 Palacio Echeverry
 Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
 Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Interior, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur du département de Santander :

Sr. Jorge Eliecer Gómez Villamizar
 Gobernador del Departamento de Santander
 Gobernación de Santander
 Calle 37, N° 10-30
 Bucaramanga, Santander
 Colombie

Télégrammes : Gobernador Santander, Bucaramanga, Santander, Colombie

Fax : +57 76 842 843

Formule d'appel : *Sr. Gobernador Gómez Villamizar, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :

Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" :

Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"
 AA 33035
 Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org